



(11)

EP 2 835 081 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.02.2015 Bulletin 2015/07

(51) Int Cl.:
A47K 3/04 (2006.01) **A47K 3/28 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **14178371.2**

(22) Date de dépôt: **24.07.2014**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **07.08.2013 FR 1357849**

(71) Demandeur: **Rocton, Regis
41130 Selles sur Cher (FR)**

(72) Inventeur: **Rocton, Regis
41130 Selles sur Cher (FR)**

(74) Mandataire: **Wagret, Frédéric
Cabinet Wagret
19, rue de Milan
75009 Paris (FR)**

(54) Dispositif sanitaire et son procédé d'installation

(57) La présente invention concerne un dispositif sanitaire (1) destiné à être installé dans une cavité définie par un ou plusieurs murs, comprenant une base (2) encastrable horizontalement dans ladite cavité et au moins un élément de paroi, caractérisé en ce que la paroi se présente sous la forme d'un bandeau vertical (3), de forme sensiblement complémentaire au pourtour de ladite

cavité, apte à créer un volume dit vide technique (13) entre ladite paroi et le ou les murs de ladite cavité, et un élément de recouvrement (4) plan horizontal, apte à chevaucher le vide technique (13) au niveau du bord supérieur du bandeau, entre ledit bandeau et les murs. Ce dispositif procure un accès aisément au vide technique ultérieurement à l'installation.

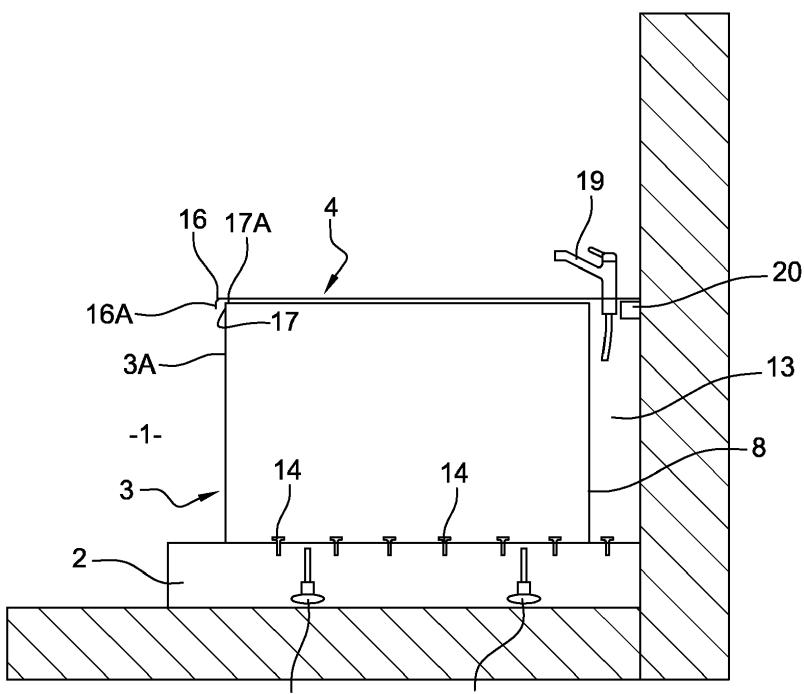


Fig. 1

Description

[0001] L'invention concerne un dispositif sanitaire et son installation, notamment en vue de la réhabilitation d'une installation sanitaire ou le remplacement d'une baignoire par une douche, dans une cavité d'une pièce d'habitation délimitée par au moins un mur. L'invention concerne aussi le procédé d'installation.

[0002] L'invention sera plus particulièrement décrite en regard de cette application, sans toutefois y être limitée. En particulier, le dispositif pourrait être une baignoire, notamment à porte. Par ailleurs, le dispositif n'est pas exclusif à une réhabilitation mais peut être destiné à la mise en place d'une installation sanitaire neuve.

[0003] Il existe aujourd'hui différents systèmes d'installation sanitaire connus, pour remplacer une baignoire par une douche : les systèmes dits monoblocs et ceux dits modulaires.

[0004] Un système de douche du type monobloc présente un unique module qui joue le rôle de paroi et également de bac receveur.

[0005] De tels systèmes monoblocs de par leur principe de fabrication possèdent une étanchéité parfaite.

[0006] Cependant, les systèmes monoblocs présentent quelques inconvénients.

[0007] En effet, ces systèmes sont lourds pour l'installateur, très encombrants et imposent des voies d'accès appropriées en dimensions jusqu'à la salle d'eau/de bain de l'habitation, en particulier très larges, ce qui est rarement le cas dans les anciennes habitations.

[0008] Par ailleurs, des découpes peu esthétiques sont parfois nécessaires pour palier les problèmes d'équerrage avec les murs.

[0009] En outre, une fois le système installé, il est impossible d'accéder aux arrivées d'eau et évacuations sans démonter l'intégralité de l'installation au risque d'en-dommager le monobloc.

[0010] Les systèmes modulaires de douche sont quant à eux généralement composés d'un bac receveur et de différents blocs ou modules, généralement trois, en forme de caissons aptes à délimiter l'espace de douche. Chaque caisson possède une forme générale parallélépipédique ouverte sur l'une de ses deux faces principales, et comporte ainsi un fond et une paroi périphérique suivant le périmètre. La face extérieure du fond forme la paroi de la douche, tandis que la paroi périphérique du caisson vient en appui par son chant contre le mur. L'intérieur du caisson en regard du mur constitue un vide technique permettant le passage de la tuyauterie.

[0011] Le principal défaut des systèmes modulaires réside dans des problèmes d'étanchéité entre les modules ainsi que des problèmes d'esthétisme et de niveau entre les différents modules.

[0012] En outre, en cas de fuite, ces modules à caissons nécessitent de démonter un ou plusieurs d'entre eux pour accéder au vide technique, au risque d'en-dommager ces derniers.

[0013] L'invention a donc pour but de résoudre les in-

convénients ci-dessus, c'est-à-dire de proposer un dispositif et une installation sanitaire permettant un accès aisément et rapidement au vide technique, et ce sans endommager l'installation, en présentant un encombrement réduit, et en réalisant une étanchéité optimale.

[0014] Selon l'invention, le demandeur résout les inconvénients précités par un dispositif sanitaire tel qu'une douche, conformément à la revendication 1.

[0015] Ainsi, un tel dispositif est peu encombrant et permet un accès facile et rapide au vide technique et par conséquent à l'ensemble des arrivées d'eau et des éléments de robinetterie. Il suffit en effet de démonter uniquement l'élément de recouvrement.

[0016] Dans la suite de la description le terme de « hauteur », les qualificatifs « supérieur », « inférieur », « haut » et « bas » d'un élément du dispositif sont utilisés dans le cadre d'une installation normale du dispositif, c'est-à-dire relatif à une notion verticale par rapport à un sol plat horizontal sur lequel serait posé le bac receveur dudit dispositif selon l'invention.

[0017] Dans la suite de la description, on entend par les termes « interne » et « externe » relatifs aux faces du dispositif, respectivement les faces destinées à être en regard des murs et n'étant pas visibles, et les faces destinées à être en regard de l'environnement extérieur face à l'utilisateur.

[0018] Le bandeau formant la paroi verticale du dispositif ne présente aucun retour supérieur en direction du mur à la manière d'un caisson de l'art antérieur.

[0019] Avantageusement, le bandeau vertical est monobloc. Du fait que la paroi est sous la forme d'un unique bandeau vertical, cela limite les problèmes d'étanchéité qui peuvent survenir dans les systèmes modulaires de l'état de l'art. Le bandeau présente un périmètre correspondant au périmètre de la cavité en regard des murs.

[0020] Selon une caractéristique, le bandeau vertical comporte au moins une paroi de fond et deux parois latérales, ainsi que deux retours de façade (de directions opposées), les retours étant à même de porter contre les bords vitaux de ladite cavité (les murs).

[0021] Ainsi, le bandeau vertical est apte à créer un vide technique ayant la forme d'un « U ».

[0022] La distance définissant ledit vide technique entre le ou les mur(s) et ledit bandeau est par exemple comprise entre 5 et 30 cm.

[0023] De préférence, ledit bandeau est muni le long de son bord inférieur, d'un rebord transversal, apte à être fixé à ladite base encastrable, notamment par clipsage, rivetage, vissage ou collage, ou par une combinaison de ceux-ci.

[0024] Avantageusement, du silicone peut être appliquée afin de s'assurer de l'étanchéité de la jointure bac/bandeau.

[0025] Selon une autre caractéristique, l'élément de recouvrement est destiné à être maintenu en applique contre les murs de la cavité et coopère avec la partie supérieure du bandeau selon son pourtour, en particulier l'élément de recouvrement coopérant avec la partie su-

périeure du bandeau par abutement, ou bien par chevauchement en recouvrant le chant supérieur dudit bandeau et sa face externe.

[0026] Ainsi, l'élément de recouvrement peut avantageusement être uniquement posé sans nécessiter de moyens de fixation ou d'assemblage spécifiques entre le bandeau et ledit élément de recouvrement.

[0027] Si l'élément de recouvrement peut seulement être posé sur le bandeau, en variante, il peut coopérer par emboîtement avec le bandeau (par exemple via des moyens de clipsage), indépendamment du fait que l'élément de recouvrement chevauche le bandeau ou est coplanaire avec sa face externe.

[0028] L'élément de recouvrement comprend ainsi une surface correspondant à la section du vide technique à recouvrir et un retour vertical (sensiblement perpendiculaire à cette surface) et s'étendant en direction du receveur en position montée dudit élément de recouvrement.

[0029] Dans la variante de réalisation de pour laquelle l'élément de recouvrement chevauche le bandeau via un retour, ledit retour de l'élément de recouvrement permet de recouvrir l'extrémité supérieure de la paroi du bandeau. Il coopère avec la partie supérieure du bandeau en recouvrant légèrement (de l'ordre par exemple de 25 mm) la face externe dudit bandeau (face opposé au mur).

[0030] Une telle coopération ne nécessite avantageusement pas de moyens d'étanchéité spécifiques entre l'élément de recouvrement et le bandeau puisque la tranche supérieure du bandeau est recouverte.

[0031] Néanmoins, pour éviter qu'un utilisateur ne soulève intempestivement l'élément de recouvrement, un collage peut être réalisé en appliquant du silicone entre l'intérieur du retour (face côté mur) de l'élément de recouvrement et la partie haute du bandeau recouverte. Ce silicone fait aussi office de joint. Pour démonter l'élément de recouvrement, il suffit d'introduire une lame telle que de cutter à l'interstice du bandeau et du rebord de l'élément de recouvrement pour découper le silicone.

[0032] Avantageusement, ledit élément de recouvrement est apte à recevoir des éléments de plomberie, plus particulièrement des éléments de robinetterie, et plus particulièrement comporte au moins un orifice pour les éléments de robinetterie.

[0033] De préférence, ledit élément de recouvrement est tel que son bord périphérique extérieur n'est pas situé dans le même plan que son bord périphérique intérieur, de manière à présenter, une fois installé, une pente destinée à l'évacuation de l'eau vers le bandeau (en direction du centre de ladite cavité, et s'écouler dans le bac receveur le long des parois du bandeau). Cette pente est par exemple de l'ordre de 2%.

[0034] Avantageusement ledit élément de recouvrement est fabriqué par moulage par injection fournissant une finition impeccable.

[0035] Selon une autre caractéristique, ledit élément de recouvrement, ledit bandeau et de préférence la base, sont en matière plastique ou en bois hydrofuge, de préférence en matériau composite, et dans un matériau apte

à être découpé, par exemple, en fibres de verre et résine, tel qu'en acrylique renforcé.

[0036] De plus, ledit bandeau et ladite base peuvent être renforcés (leur face du côté mur) à l'aide de panneaux de bois hydrofuge d'une épaisseur par exemple de l'ordre de 20 mm.

[0037] Le dispositif selon l'invention peut également comprendre un moyen d'assise pour l'utilisateur. Ledit moyen d'assise peut être solidaire (de la face externe) dudit bandeau, ou être amovible.

[0038] Ainsi, l'utilisateur est apte à pouvoir s'asseoir en sécurité lors de l'utilisation dudit dispositif.

[0039] Par ailleurs, l'invention est également relative à une installation sanitaire comprenant le dispositif sanitaire ci-dessus de l'invention, cette installation étant caractérisée en ce qu'elle comporte en outre des moyens de maintien ou de fixation de l'élément de recouvrement sur les murs et/ou sur le bord périphérique supérieur du bandeau.

[0040] Lesdits moyens de fixation ou maintien de l'élément de recouvrement peuvent être par exemple des tasseaux préalablement fixés au(x) mur(s) de ladite cavité, par un moyen connu de l'homme du métier.

[0041] Ainsi, l'élément de recouvrement une fois installé est supporté par lesdits moyens de fixation au niveau de son bord périphérique extérieur.

[0042] De préférence, des moyens de collage du type joint en silicone sont appliqués sur lesdits moyens de fixation (tasseaux) et sur lesquels sont rapportés l'élément de recouvrement, la face inférieure de l'élément de recouvrement étant ainsi fixée par collage sur les tasseaux pour éviter de retirer intempestivement ledit élément de recouvrement. De même, des moyens de collage du type joint en silicone peuvent être appliqués sur le bord périphérique supérieur du bandeau (le chant du bandeau), sur lequel est mis en applique la face inférieure de l'élément de recouvrement. Ainsi, le silicone permet d'assurer la fixation, la stabilité et l'étanchéité du dispositif évitant ainsi l'utilisation de vis ou clips pour maintenir en place ledit élément de recouvrement.

[0043] L'invention porte sur un dispositif utilisé pour la réhabilitation d'une installation sanitaire, en particulier le dispositif est une douche et est utilisé pour remplacer une baignoire.

[0044] Enfin, la présente demande porte sur un procédé de mise en place d'une installation sanitaire selon l'invention, comprenant les étapes suivantes :

- a. La mise en place de ladite base encastrable dans ladite cavité, et raccordement du moyen d'évacuation ;
- b. La mise en place de ladite paroi verticale (en particulier sous la forme d'un bandeau monobloc) de manière à créer un vide technique entre ladite paroi et le ou les mur(s) de ladite cavité ;
- c. La fixation de ladite paroi au sol ou de préférence à ladite base à l'aide de moyens de fixation (de type connu de l'homme du métier tel que par clipsage,

rivetage, vissage ou collage, ou par une combinaison de ceux-ci) ; caractérisé en ce que le procédé comporte en outre les étapes de
 5 d. mise en place et fixation moyens de maintien ou de fixation du type tasseaux de bois, au(x) mur(s) de ladite cavité, aptes à supporter ledit élément de recouvrement plan ;
 e. mise en place d'éléments de robinetterie sur ledit élément de recouvrement plan, et leurs raccordements à des arrivées d'eau ;
 f. mise en place dudit élément de recouvrement plan sur les moyens de fixation et sur le chant supérieur du bandeau afin de recouvrir le vide technique.

[0045] L'invention porte aussi sur un procédé de mise en place d'un dispositif tel que précédemment décrit, dans une cavité délimitée par des murs, caractérisé en ce qu'avant mise en place, le bac receveur, le bandeau vertical et l'élément de recouvrement sont découpés pour s'adapter aux dimensions exactes de la cavité où doit être logé le dispositif.

[0046] Ainsi le dispositif sanitaire de l'invention s'installe très rapidement, aisément et est peu encombrant avant installation.

[0047] En outre, le dispositif de l'invention permet un accès aisément et rapide au vide technique, et ce sans endommager l'installation. En effet, le démontage de l'élément de recouvrement, qui peut s'effectuer facilement en découpant préalablement le joint silicone à l'interface élément de recouvrement/bandeau, laisse place alors au vide technique suffisant pour une intervention.

[0048] La présente invention est maintenant décrite à l'aide d'exemples uniquement illustratifs et nullement limitatifs de la portée de l'invention, et à partir des illustrations ci-jointes, dans lesquelles :

- La figure 1 représente une vue en coupe et de côté d'un mode de réalisation du dispositif selon l'invention dans un plan transversal à la paroi de fond du dispositif ;
- La figure 2 est une vue en perspective éclatée du dispositif selon l'invention, certains éléments étant vus en transparence pour une meilleure compréhension ;

[0049] La figure 1 illustre un dispositif sanitaire 1 de l'invention installé dans une salle de bain. Le dispositif est aux dimensions de la cavité destiné à l'accueillir.

[0050] Plus particulièrement, en regard de la figure 2, le dispositif, dont un mode de réalisation est donné ici à titre d'exemple, comporte un bac receveur 2, une paroi verticale 3 périphérique du bac receveur sur au moins trois côtés, et un élément de recouvrement 4 chevauchant dans ce mode de réalisation la paroi verticale 3.

[0051] Le bac receveur 2 est dimensionné de telle sorte à être encastrable dans la cavité destinée à l'accueillir. Les dimensions sont par exemple comprises entre 90

cm et 220 cm de longueur, et entre 65 cm et 110 cm de profondeur.

[0052] A cette fin, ledit bac 2 peut être découpé ou être directement fabriqué sur mesure, afin de pouvoir s'adapter à la cavité qui est de préférence délimité par trois murs ménageant une forme en « U ».

[0053] Le bac receveur 2 comprend une face supérieure 5 d'utilisation, destinée donc à être en regard de l'environnement extérieur.

[0054] Cette face supérieure 5 possède un moyen d'évacuation de l'eau 6, de préférence localisé en son centre.

[0055] Avantageusement, la face supérieure 5 présente de manière connue une légère pente vers ledit moyen d'évacuation 6, telle que de l'ordre d'au moins 1 %.

[0056] Avantageusement, le bac receveur 2 est muni au niveau de sa face opposée inférieure 5A, celle en regard du sol, d'une pluralité de pieds 7 réglables en hauteur entre 0 et 20 cm, afin d'assurer l'horizontalité de ladite face supérieure 5.

[0057] La paroi verticale 3 du dispositif se présente sous la forme avantageusement d'un unique bandeau. La paroi verticale est ainsi monobloc et présente un périmètre équivalent à celui de la cavité en regard des murs.

[0058] Selon un mode de réalisation préféré illustré par la figure 2, le bandeau vertical 3 comporte une paroi de fond 8, deux parois latérales 9 et 9' ainsi que deux retours de façade 10 et 10'.

[0059] En outre, ledit bandeau 3 est muni tout le long ou en partie de son bord inférieur périphérique 11, d'un rebord transversal 12. Ce rebord s'étend dans un plan horizontal, transversal donc à la paroi, et depuis la face interne de ladite paroi.

[0060] Le rebord transversal 12 permet de fixer le bandeau 3 au sol ou de préférence au bac receveur 2, ainsi que de délimiter un espace ou vide technique 13 entre les murs de la cavité et le bandeau 3.

[0061] La distance entre le bandeau 2 et les murs est par exemple comprise entre 1 et 60 cm. Un exemple préféré d'espace est le suivant : entre 5 et 20 cm pour l'espace séparant la paroi de fond 8 du mur en regard, et entre 5 et 30 cm pour l'espace séparant les parois latérales 9 et 9' des murs respectifs en regard.

[0062] Le rebord transversal 12 du bandeau 3 est posé et fixé sur la face supérieure 5 du bac receveur 2 par exemple par des vis auto-perforantes 14 et de préférence également de la colle ou par tous moyens connus de l'homme du métier.

[0063] De préférence, des moyens d'étanchéités du type joint en silicone sont apposés à la jointure bac/bandeau afin d'assurer une parfaite étanchéité.

[0064] La hauteur du bandeau, en particulier pour le remplacement d'une installation sanitaire, sera adaptée pour cacher les portions de mur dépourvues de faïence.

[0065] Par exemple, la hauteur du bandeau sera de l'ordre de 70 cm.

[0066] En outre dans un mode de réalisation présenté sur la figure 2, un moyen d'assise 15, peut être installé

dans le dispositif 1.

[0066] Avantageusement, le moyen d'assise 15 est associé à la face externe de l'une des parois latérales 9 ou 9' dudit bandeau 3. De préférence, le moyen d'assise sera apte à supporter un poids d'une personne de 150 kg.

[0067] Le moyen d'assise 15 est solidaire de la paroi en formant un ensemble unitaire et obtenu lors de la fabrication.

[0068] En variante, le moyen d'assise 15 est rapporté, et peut même l'être ultérieurement à l'utilisation du dispositif. La fixation du moyen d'assise 15 peut être réalisée à l'aide de visserie et colle à une hauteur comprise entre 39 et 55 cm de la face supérieure 5 du bac 2, la fixation étant facilitée par la présence du vide technique 13.

[0069] Le dernier élément du dispositif 1 est l'élément de recouvrement 4 qui est apte à épouser ou suivre respectivement, de préférence recouvrir, sur sa périphérie intérieure 16, le bord supérieur 17 dudit bandeau 3, et sur sa périphérie extérieure 18, le pourtour des murs de la cavité.

[0070] Dans un mode de réalisation préféré, l'élément de recouvrement 4 possède au moins sur sa périphérie intérieure 16 un retour 16A, de l'ordre par exemple de 25 mm, apte à recouvrir le bord supérieur 17 dudit bandeau 3 tel visible sur la figure 1, et en particulier la tranche 17A du bord 17 dudit bandeau et la face externe 3A dudit bandeau.

[0071] Ainsi une fois installé, comme le montre la figure 1, l'élément de recouvrement 4 chapeaute la totalité du vide technique 13.

[0072] L'élément de recouvrement possède la forme générale d'une plaque, et ici selon un profil en forme de « U ». Il présente un périmètre équivalent au pourtour du vide technique 13 et du bandeau 3 et sa largeur correspond à la distance de séparation du bandeau et du mur. Il présente une épaisseur de l'ordre de 5 mm.

[0073] Par ailleurs, l'élément de recouvrement 4 comprend une légère pente, par exemple de 2%, de son bord extérieur 18 vers son bord intérieur 16 en direction dudit moyen d'évacuation 6.

[0074] En outre, l'élément de recouvrement 4 est apte à accueillir des éléments de robinetterie 19 grâce à un logement situé à sa surface.

[0075] Le dispositif, principalement l'élément de recouvrement 4, est destiné à être installé grâce à des moyens de fixation ou de maintien 20 du type tasseaux.

[0076] Le procédé de mise en place de l'installation sanitaire (moyens de fixation et dispositif) est à présent décrit.

[0077] Le procédé comporte :

- Une première étape d'installation du bac qui comprend l'encastrement dans la cavité de la salle de bain du bac receveur 2 ; raccordement du moyen d'évacuation 6 à l'évacuation de la salle de bain ; la mise à niveau de la face supérieure 5 dudit bac par le réglage de la hauteur des pieds 7.

5 - Une deuxième étape correspondant à l'installation du bandeau 3 qui comprend : l'apposition dudit bandeau 3 sur la face supérieure 5 dudit bac receveur 2 par l'intermédiaire de son rebord transversal 12 afin de créer un vide technique 13, de préférence le bandeau est placé de manière à obtenir un vide technique dont la distance entre le mur et la paroi du fond 8 du bandeau est comprise entre 20 cm et de 30 cm entre le mur et les parois latérales 9 et 9' ; la fixation dudit bandeau 3 sur la face supérieure 5, cette fixation peut se faire par tous les moyens connus de l'homme du métier, de préférence il est préférable de boulonner à l'aide d'élément de visserie inoxydable et de coller avec de la colle polymère afin de s'assurer de l'étanchéité. En outre un joint silicone peut être appliqué sur toute la jonction formée par le bandeau 3 et le bac 2.

10 - Une troisième étape correspondant à l'installation de l'élément de recouvrement 4 qui comprend : la fixation préalable de moyen de fixation 20 sur au moins une partie de chaque mur de la concavité à la même hauteur que le bord supérieur 17 dudit bandeau 3; l'apposition de l'élément de recouvrement préalablement muni des éléments de robinetterie 19 raccordés aux arrivées d'eau sur les moyens de fixation ou maintien 20 et le bord supérieur 17 dudit bandeau 3 afin de recouvrir l'intégralité du vide technique 13 ; la mise en place d'un joint de silicone sur le pourtour dudit élément de recouvrement 4 assurant sa stabilité et son étanchéité.

15 **[0078]** De préférence, lesdits moyens de fixation ou maintien 20 sont des tasseaux de bois fixés sur la totalité de la longueur du ou des mur(s) de la cavité.

20 **[0079]** Une étape intermédiaire peut être réalisée pour la fixation d'un moyen d'assise 15 avant la mise en place de l'élément de recouvrement 4.

25 **[0080]** De préférence, le moyen d'assise 15 est fixé sur une paroi latérale 9 ou 9' dudit bandeau 3 à une hauteur variant de 39 cm à 55 cm en fonction de la morphologie de l'utilisateur. Ladite paroi latérale 9 ou 9' aura été préalablement renforcée à cet endroit (figure 1), par exemple à l'aide de panneaux en bois hydrofugés 21 de préférence d'une épaisseur de l'ordre de 20 mm.

30 **[0081]** En outre, une étape de prise de mesures préalable à l'installation peut être effectuée, afin de réaliser les différents éléments 2, 3 et 4 du dispositif sur mesure. Cependant, malgré la prise de mesure, ces trois éléments peuvent subir des découpes, afin de permettre un meilleur ajustage lors de leur installation.

35 **[0082]** Les éléments dudit dispositif 1 sont fabriqués à titre d'exemple :

40 - Pour ledit bac receveur 2 et ledit bandeau 3, en fibre de verre et recouverts sur leur face externe d'une résine de finition du type « gel-coat » (terme anglais connu de l'homme du métier), et pouvant être ren-

- forcé, par exemple avec des panneaux de bois hydrofuge d'une épaisseur de 20 mm, puis
- Pour l'élément de recouvrement 4, en matière plastique tel qu'en acrylique, et fabriqué par injection afin d'obtenir une finition irréprochable sur ses deux faces.

Revendications

1. Dispositif sanitaire (1) destiné à être installé dans une cavité définie par un ou plusieurs murs, comprenant :

- une base (2) encastrable horizontalement dans ladite cavité et apte à former un bac receveur d'eau,
- au moins une paroi (3),

caractérisé en ce qu'il comprend :

- une paroi (3) sous la forme d'un bandeau destiné à être disposée verticalement, et comportant au moins une paroi de fond (8) et deux parois latérales (9, 9') ainsi que deux retours de façade (10, 10'), le bandeau présentant un bord supérieur (17),
- un élément de recouvrement plan (4) constitué d'une plaque en forme de U, destiné à être disposé horizontalement, coopérant avec le bandeau vertical (3) et dont la périphérie intérieure (16) est apte à épouser ou suivre le pourtour du bord supérieur (17) du bandeau vertical (3).

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le bandeau vertical (3) est monobloc.

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, **caractérisé en ce que** l'élément de recouvrement (4) horizontal coopère avec la partie supérieure (17) du bandeau par abutement, ou bien par chevauchement en recouvrant le chant (17A) dudit bandeau et sa face externe.

4. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit bandeau (3) est muni le long de son bord inférieur (11), d'un rebord transversal (12), apte à être fixé à ladite base encastrable (2), notamment par clipsage, rivetage, visage ou collage, ou par une combinaison de ceux-ci (14).

5. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit élément de recouvrement (4) est apte à recevoir des éléments de plomberie (19), plus particulièrement des éléments de robinetterie.

6. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit élément de recouvrement (4) est tel que son bord périphérique extérieur (18) n'est pas situé dans le même plan que son bord périphérique intérieur (16), de manière à présenter, une fois installé, une pente destinée à l'évacuation de l'eau vers le bandeau vertical (3).

7. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit élément de recouvrement (4), ledit bandeau (3) et de préférence la base (2) sont en matière plastique ou en bois hydrofuge, de préférence en matériau composite, et dans un matériau apte à être découpé.

8. Utilisation d'un dispositif selon l'une des revendications précédentes, pour la réhabilitation ou remplacer une installation sanitaire, en particulier le dispositif étant douche pour remplacer une installation sanitaire du type baignoire.

9. Installation sanitaire comprenant le dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle comporte en outre** des moyens de fixation ou maintien (20) de l'élément de recouvrement (4) sur les murs et/ou sur le bord périphérique supérieur (17) du bandeau (3).

10. Procédé de mise en place d'une installation sanitaire selon la revendication 9, comportant les étapes suivantes :

- a. La mise en place de ladite base (2) encastrable dans une cavité délimitée par des murs, et raccordement du moyen d'évacuation (6) ;
- b. La mise en place de ladite paroi verticale (3) sous la forme d'un bandeau de manière à créer un vide technique (13) entre ladite paroi et le ou les mur(s) de ladite cavité ;
- c. La fixation de ladite paroi au sol ou de préférence à ladite base à l'aide de moyens de fixation (14), caractérisé en qu'il comporte en outre les étapes de
- d. La mise en place et la fixation des moyens de maintien ou de fixation (20), de préférence des tasseaux de bois au(x) mur(s) de ladite cavité, aptes à supporter ledit élément de recouvrement plan (4) ;
- e. La mise en place d'éléments de robinetterie (19) sur ledit élément de recouvrement plan (4), et leurs raccordements à des arrivées d'eau ;
- f. La mise en place dudit élément de recouvrement plan (4) sur les moyens de maintien ou de fixation (20) et sur le bandeau (3) afin de recouvrir le vide technique (13).

11. Procédé de mise en place d'un dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8 dans une cavité

délimitée par des murs, **caractérisé en ce qu'** avant mise en place, le bac receveur, le bandeau vertical et l'élément de recouvrement sont découpés pour s'adapter aux dimensions exactes de la cavité où doit être logé le dispositif.

5

10

15

20

25

30

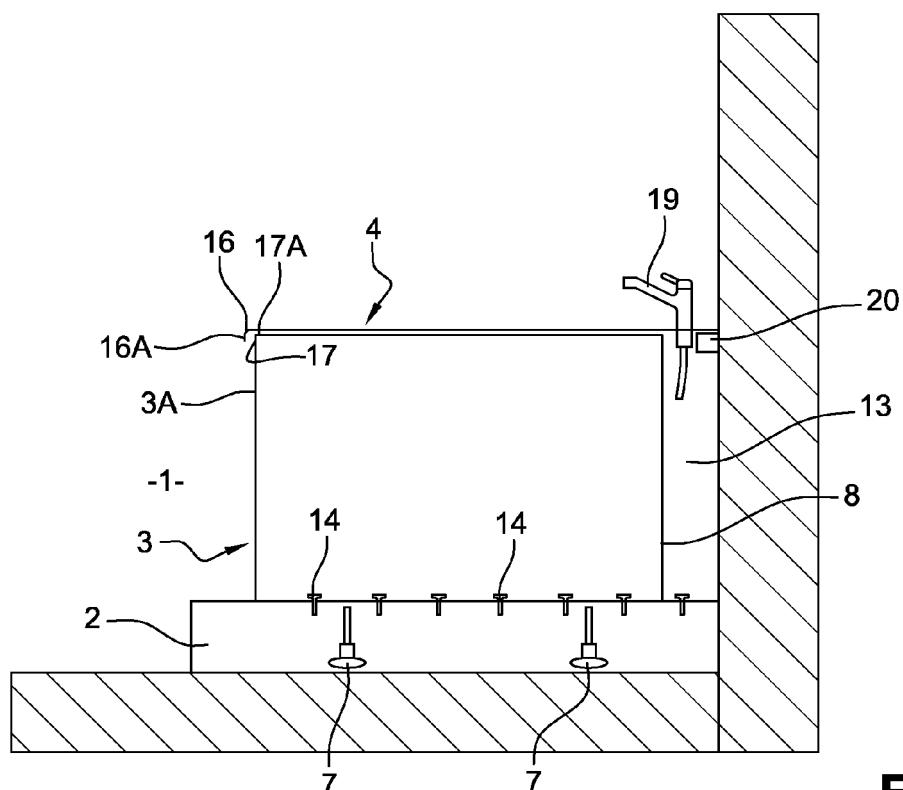
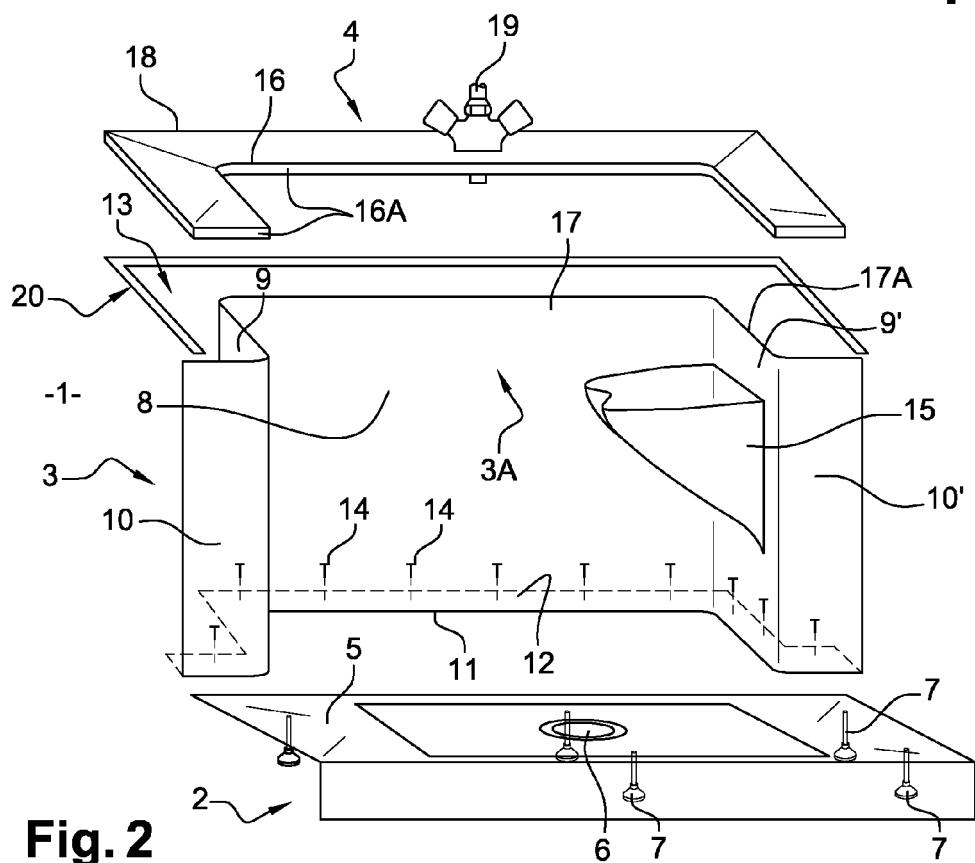
35

40

45

50

55

**Fig. 1****Fig. 2**



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	US 4 987 619 A (SMITH LEE A [US]) 29 janvier 1991 (1991-01-29) * figures 1-3 * -----	1	INV. A47K3/04 A47K3/28
A	US 4 067 071 A (ALTMAN MURRAY ET AL) 10 janvier 1978 (1978-01-10) * figures 1,6 * -----	1	
A	US 5 778 463 A (TECKCHANDANI LAL D [US] ET AL) 14 juillet 1998 (1998-07-14) * figures 1,4,5,8 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47K E03C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
Munich	10 décembre 2014	Flygare, Esa	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-éorite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 14 17 8371

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-12-2014

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4987619 A 29-01-1991 AUCUN			
US 4067071 A 10-01-1978 AUCUN			
US 5778463 A 14-07-1998 AUCUN			

EPO FORM P0460

55

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82